



Stratégie bocagère territoriale 2016-2020

Décembre 2015



UNION EUROPÉENNE
FONDS EUROPÉEN AGRICOLE
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL



Côtés d'Armor
le Département



Sommaire

Préambule

I. UN TERRITOIRE ET DES ACTIONS.....	3
1. Le périmètre d'action.....	3
2. Le programme d'actions bassin versant	4
3. Des actions complémentaires	5
II. BILAN DES ACTIONS BOCAGE	6
1. Le programme volontariste	6
2. Le programme Breizh Bocage	6
III. STRATEGIE BOCAGERE TERRITORIALE 2016-2020.....	10
1. La poursuite des « diagnostic-action » et travaux Breizh Bocage.....	10
2. Continuité des actions bassin versant	12
3. Autres actions à construire et à mettre en place	12
4. Temps de travail dédié à la mission bocage	15
5. Projection financière de l'action bocage.....	15

Préambule

L'étude préalable, menée sur le territoire du bassin versant du Gouessant en 2009 afin de construire le programme d'actions en vue d'atteindre les objectifs de la DCE, a mis en évidence un risque de transfert de phosphore élevé sur une grande partie du territoire.

Elle a abouti en 2010 à l'engagement de Lamballe Communauté, porteuse du contrat de bassin sur son territoire ainsi que celui de la communauté de communes de Moncontour, dans le programme « Breizh Bocage » permettant la reconstruction d'un maillage bocager. Il s'inscrit dans l'opération de reconquête de la qualité de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Depuis le lancement du programme Breizh Bocage, Lamballe Communauté s'est engagée dans différentes actions telles que la mise en place d'un Agenda 21 sur son territoire, un Atlas de Biodiversité Intercommunale, qui permettra l'identification de trames vertes en accord avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE).

I. UN TERRITOIRE ET DES ACTIONS

Afin de répondre aux objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), tels que l'atteinte du Bon Etat, la non dégradation de l'état initial et le respect des autres directives, mais aussi élargir la dynamique de reconquête et d'amélioration de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, un programme d'actions « multi-acteurs » concerté et cohérent a été défini à l'échelle du bassin versant.

1. Le périmètre d'action

Le territoire du bassin versant couvre la partie sud du Penthièvre, région naturelle localisée entre la Baie de St-Brieuc et l'Arguenon.

D'une superficie de 426 km², le bassin a une forme ramassée (32 km d'est en ouest, 28 km du nord au sud). Le réseau hydrographique est très ramifié. Les sources des deux cours d'eau principaux, le Gouessant et l'Evron, proviennent de la partie sud du bassin, point culminant des Côtes d'Armor, pour se rejoindre au niveau de la commune de Coëtmieux.



Lamballe Communauté en assure la maîtrise d'ouvrage sur son territoire, et par délégation sur celui de la communauté de communes du Pays de Moncontour.

L'opération bassin versant s'organise autour de deux grands axes :

- La reconquête des milieux aquatiques et l'aménagement de l'espace,
- La maîtrise des pollutions générées par les activités humaines, qu'elles soient agricoles ou non agricoles.

Le bassin versant du Gouessant est l'un des 6 bassins versants qui composent le territoire du SAGE de la Baie de Saint Brieuc.

L'animation des programmes, tel que le programme Breizh Bocage, ainsi que le suivi des travaux sont assurés par le service Environnement de Lamballe Communauté. Il est composé de trois techniciens : un technicien rivière, une technicienne Zones humides/Natura 2000 et une technicienne Bocage. Le Service Bassin Versant est quant à lui missionné pour assurer la coordination du bassin versant et la mise en œuvre du Plan de Lutte Algues Vertes.

2. Le programme d'actions bassin versant

La définition du programme d'actions pluriannuel du bassin versant s'inscrit dans le cadre global du SAGE de la Baie de St Brieuc et du Plan de Lutte contre les Algues Vertes. Les objectifs et les priorités des actions portent :

- Sur l'aspect « morphologie et milieux aquatiques » :
 - o La morphologie des cours d'eau et leur continuité écologique,
 - o La limitation des ruissellements par la cartographie des zones humides, mais aussi la restauration et la reconstitution du maillage bocager,
- Sur l'aspect « qualité physicochimique de l'eau », la lutte contre les paramètres :
 - o nitrates, par une optimisation des pratiques et des fuites des parcelles vers la rivière,
 - o pesticides, par une baisse des quantités utilisées, mais encore l'implantation d'éléments bocagers,
 - o phosphore, par une amélioration des rejets d'eaux usées, la diminution des engrais et une restauration du bocage.

Le SAGE fixe, pour chaque grand enjeu retenu par la Commission Locale de L'eau, les objectifs à atteindre, ainsi que les modalités de leur réalisation à travers des dispositions.

Ces dispositions impliquent, de la part des acteurs du SAGE, d'entreprendre des actions répondant aux prescriptions établies.

Plus précisément au niveau du bocage, le SAGE de la baie de Saint-Brieuc définit quatre dispositions, dont la disposition QE-8 concernant le réaménagement de l'espace :

La limitation des apports de phosphore diffus passe notamment par la protection ou la rénovation du maillage bocager :

Prescription 1 : *lors des procédures d'élaboration et/ou de révision des documents d'urbanisme, l'identification des éléments clés du bocage à protéger, à aménager ou à rénover est réalisé dans le cadre de la politique bocagère des Contrats territoriaux. Ces éléments sont transmis aux communes concernées.*

Prescription 2 : *les éléments bocagers identifiés dans le cadre de la politique bocagère des contrats territoriaux sont protégés par les documents d'urbanisme via un repérage spécifique et des mesures de préservation adaptées.*

Prescription 3 : *au travers des PLU et en compatibilité avec les SCOT, l'application des dispositions foncières du SAGE est réalisée par les communes concernées via l'information de la population sur la nécessité de préserver le maillage bocager.*

Prescription 4 : *les maires des communes exercent leur pouvoir de police en cas d'atteinte aux éléments protégés du bocage.*

Les trois autres dispositions du SAGE concernant le bocage sont davantage orientées sur l'accompagnement des exploitants dans la gestion des haies et dans leur mise en place, dans la mesure où elles permettent, par leur présence, une meilleure gestion des bordures des cours d'eau (éviter l'implantation des cultures au contact direct des cours d'eau, la dégradation des berges par les animaux), mais aussi une prévention des apports de phosphore diffus, ainsi qu'un renforcement et la préservation des continuités écologiques, notamment sur les têtes de bassins versants à prendre en compte dans les futures trames vertes.

Le maillage bocager constitue donc un moyen efficace pour lutter contre les phénomènes d'érosion et donc pour limiter les transferts de produits phytosanitaires et de phosphore (facilités sur des sols érodés) vers les cours d'eau. Pour les collectivités, l'objectif est donc de maintenir, voire de densifier, le maillage bocager existant sur le territoire et de contribuer à sa valorisation.

3. Des actions complémentaires

Lamballe Communauté s'est engagée en faveur de l'environnement dans différentes actions complémentaires depuis la signature du contrat de bassin :

- La signature d'un Agenda 21

En janvier 2013, Lamballe Communauté a validé en conseil communautaire son agenda 21. Il s'agit d'un projet territorial de développement durable, pour répondre à dix grands enjeux essentiels pour le territoire, bâti autour de six grands axes, dont l'environnement.

L'action majeure du service environnement dans ce domaine est la préservation de la biodiversité, qui s'appuie notamment sur l'élaboration de la trame verte et bleue sur le territoire de la communauté de communes, mais aussi la poursuite des programmes de replantation de haies et la réalisation de plans de gestion du bocage en lien avec la mise en place d'une filière bois énergie.

- Le lancement d'un Atlas de Biodiversité Intercommunal (ABI)

Afin de définir sur son territoire une Trame Verte et Bleue (TVB) en accord avec le Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Lamballe Communauté a choisi de ne pas réaliser une simple juxtaposition des milieux naturels connus qui ne tient compte ni de la fonctionnalité des milieux identifiés, ni du déplacement des espèces, mais de s'appuyer sur un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore réalisé par une équipe d'experts.

Les objectifs de cet atlas est de :

- Sensibiliser et mobiliser les acteurs du territoire : élus, associations, entreprises, citoyens

- Faire un état des lieux des habitats, de la faune et de la flore et de leur situation actuelle
- Aider les politiques communales/intercommunales par rapport à la biodiversité : identification des actions à entreprendre pour protéger et valoriser la biodiversité du territoire

II. BILAN DES ACTIONS BOCAGE

1. Le programme volontariste

Initié avant la mise en place du programme Breizh Bocage, le programme « volontariste » de reconstitution du bocage, subventionné par le Conseil Général des Côtes d'Armor, a été proposé aux habitants du territoire dès 2006. L'objectif est de faire une commande groupée de plants, qui seront ensuite mis en place par les propriétaires des parcelles.

Depuis 2006, 157 particuliers ont bénéficié du programme. 20,8 km de haies ont été plantés et 27 ha de boisements ont été mis en place.

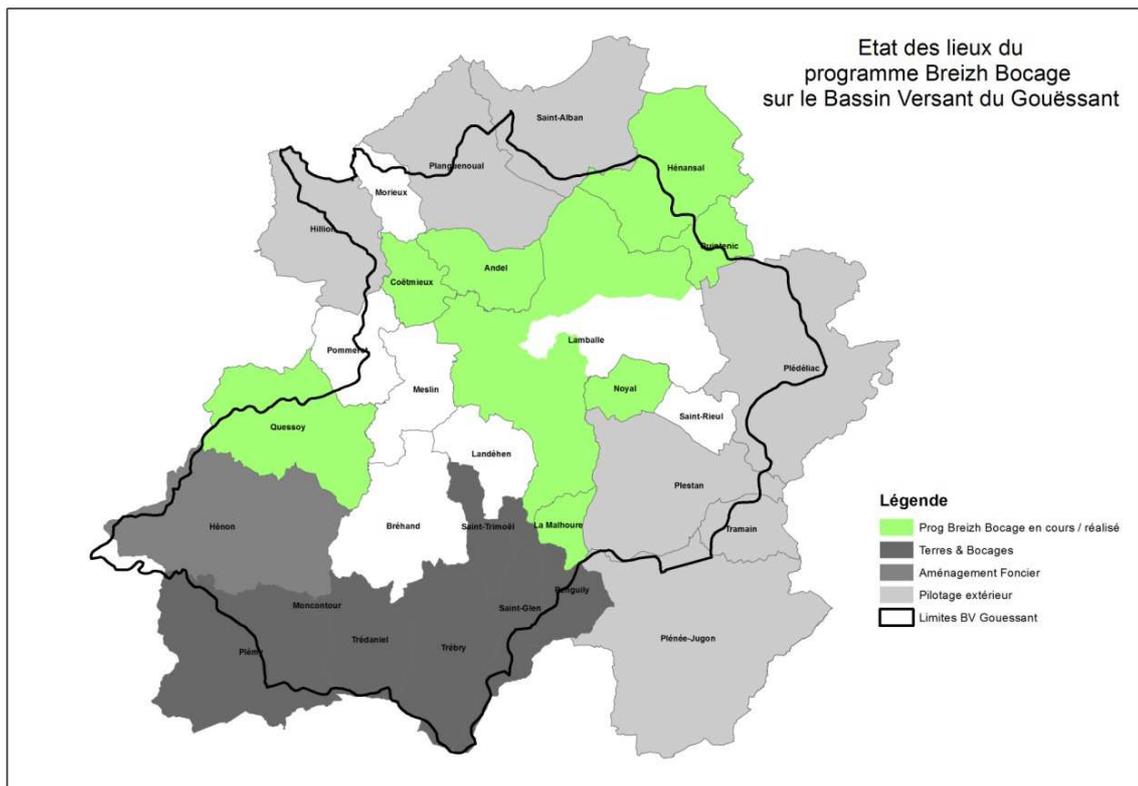
2. Le programme Breizh Bocage

Initié en 2010 sur les communes d'Andel et Coëtmieux par une étude « Diagnostic-Action », puis par une phase de travaux de plantation en 2011, le programme a ensuite été mis en place sur les communes de Saint-Aaron, Noyal, Maroué, Quessoy, La Malhoure et en 2015 sur Hénansal et Quintenic selon le planning ci-dessous :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Andel-Coëtmieux	V2	V3				
Noyal-Saint Aaron		V2	V3			
Maroué			V2	V3		
Quessoy-La Malhoure				V2	V3	
Hénansal-Quintenic					V2	V3*

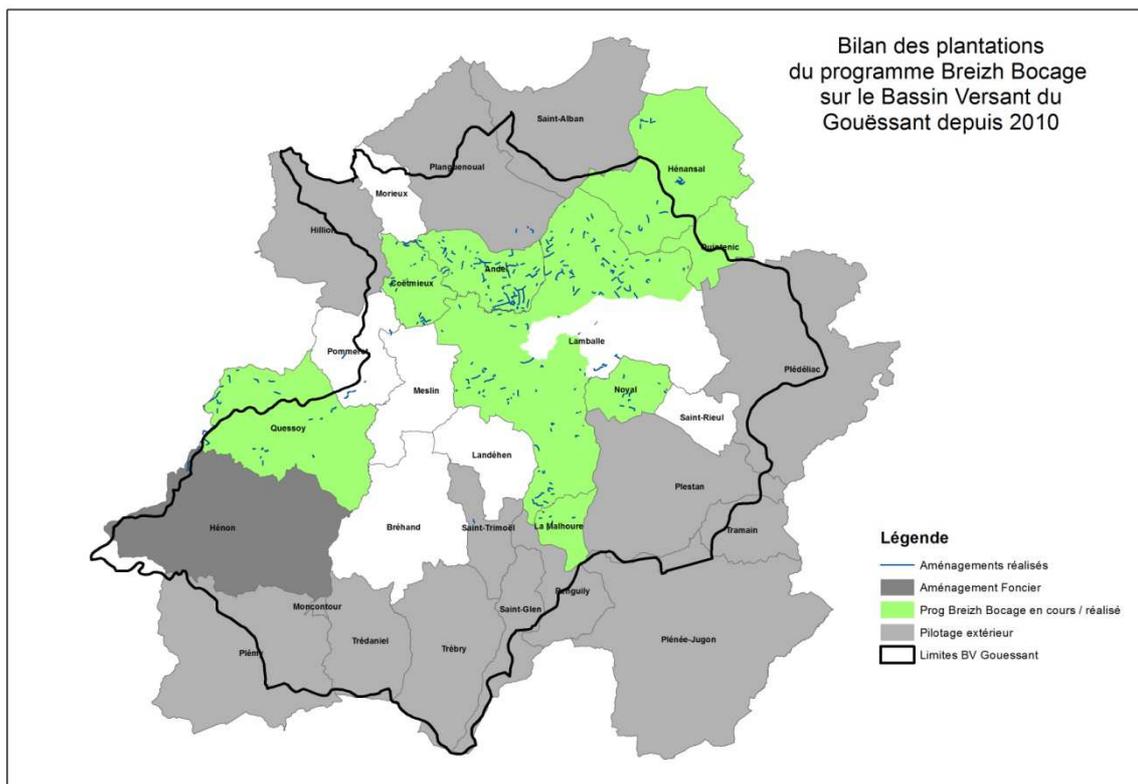
*réalisation des travaux prévue en janvier 2016

Au sud du territoire, les communes de Plémy, Moncontour, Trédaniel, Trébry, Saint-Glen, Penguily et Saint Trimoël ont été inscrites initialement sur le territoire d'action de l'association Terres et Bocages.



La commune d'Hénon est quant à elle en cours d'Aménagement Foncier, piloté par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor.

Durant les quatre années de travaux (de l'hiver 2010/2011 à l'hiver 2014/2015), 126 porteurs de projets se sont mobilisés. Ils ont permis la plantation de 62 km de haies (boisements compris).



Chaque année, le service Environnement de Lamballe Communauté a constaté l'implication de nouveaux agriculteurs, mais également la mise en place de nouveaux projets chez des exploitants déjà impliqués précédemment, sur les communes ayant bénéficié du programme au cours de ces 4 années. L'animation réalisée sur une commune peut donc porter ses fruits les années suivantes. Il y a donc un temps de latence à prendre en compte.

Répartition des linéaires en % par commune et par programme :

Programme de plantation d'Andel et Coëtmieux

Andel	Coëtmieux	Maroué	Morieux	St-Aaron	Meslin	Plangu.	Pommeret
68 %	19 %	2 %	2 %	6 %	1 %	2 %	1 %

Programme de plantation de Noyal et Saint-Aaron

Andel	Hénansal	La Poterie	Maroué	Noyal	St-Aaron
2 %	15 %	3 %	5 %	7 %	68 %

Programme de plantation de Maroué

Andel	Hénansal	La Malhoure	La Poterie	Maroué	Quessoy	St-Aaron
7 %	1 %	4 %	15 %	53 %	4 %	15 %

Programme de plantation de Quessoy et La Malhoure

Andel	Hénansal	La Malh.	Maroué	Pommeret	Quessoy	St-Aaron
1 %	9 %	1 %	10 %	10 %	58 %	10 %

Répartition des linéaires en % par commune sur les 4 années de plantations :

Commune	% réalisations
Andel	26,6 %
Coëtmieux	6,9 %
Hénansal	6,2 %
La Malhoure	0,9 %
La Poterie	3,6 %
Maroué	13,5 %
Morieux	0,8 %
Meslin	0,2 %
Noyal	2,2 %
Planguenoual	0,7 %
Pommeret	1,7 %
Quessoy	9,4 %
Saint-Aaron	27,4 %

Un diagnostic-action et un programme de travaux ont été menés sur 7 des 13 Communes ayant eu des plantations, soit 86,7 % des travaux réalisés dans la zone d'animation.

Bilan financier des plantations Breizh bocage depuis 2010 :

Nature de l'opération	Coût total des opérations (HT)	Montant financé (HT)	Autofinancement (HT)
V2 Andel Coëtmieux	20 824,00 €	17 590,50 €	3 233,50 €
V3 Andel Coëtmieux	73 378,16 €	66 040,30 €	7 337,86 €
V2 Noyal St-Aaron	25 971,75 €	23 374,20 €	2 597,55 €
V3 Noyal St-Aaron	97 679,39 €	87 911,37 €	9 768,02 €
V2 Maroué	30 239,46 €	27 215,51 €	3 023,95 €
V3 Maroué	72 357,44 €	65 121,67 €	7 235,77 €
V2 Quessoy La Malhoure	32 538,04 €	29 284,20 €	3 253,84 €
V3 Quessoy La Malhoure *	46 857,38 €	42 171,64 €	4 685,74 €
TOTAL :	399 845,62 €	358 709,39 €	41 136,23 €

*sans compter l'entretien N°2 été 2015 faisant l'objet d'une demande individuelle prog. Breizh Bocage 2

Impact des replantations bocagères sur les densités bocagères

	ml réalisés	% du réalisé	SAU	ml réalisé / SAU	Nb Agris	Moy surf îlots PAC (SIG)	Linéaire bocager initial	Densité bocagère initiale	Linéaire Bocager après travaux	Densité bocagère après travaux
ANDEL	16 557	26.6	983	16,84	48	3.80	76 571	77.90	93 128	94.74
COETMIEUX	4 308	6.9	556	7,74	40	2.56	41 205	74.11	45 513	81.86
LA MALHOURE	566	0.9	379	1,49	37	3.65	38 019	100.31	38 585	101.81
MAROUÉ	8 384	13.5	2 613	3,20	108	3.49	194 409	74.40	202 793	77.61
NOYAL	1 343	2.2	515	2,60	33	3.65	51 084	99.19	52 427	101.80
QUESSOY	5 838	9.4	1 882	3,10	80	2.76	250 635	133.17	256 473	136.28
SAINT-AARON	17 057	27.4	1 663	10,26	66	4.04	161 547	97.14	178 604	107.40

Les 8 272 ml restants ont été réalisés hors des communes ayant bénéficiées du programme et principalement sur Hénansal, La Poterie et Pommeret et de façon plus éparses sur Morieux et Meslin.

Ce sont les communes d'Andel et Saint-Aaron qui ont le plus participé au programme de replantation bocagère, permettant une remontée sur ces deux communes de quasiment 20 ml/ha de SAU. Ces résultats sont en corrélation avec les moyennes des surfaces des îlots PAC, nettement plus élevées que sur les communes de Coëtmieux et Quessoy.

Par contre, la commune d'Andel a une SAU 40 % plus faible que Saint-Aaron, pour un nombre de mètres linéaires de replantation quasiment identique, ce qui met en évidence une plus forte mobilisation des agriculteurs sur Andel.

De même, si l'on compare les communes de Coëtmieux et Quessoy, ayant toutes les deux des îlots relativement morcelés au regard des moyennes des surfaces des îlots PAC, et qui ont replanté dans les mêmes proportions, la commune de Coëtmieux a un taux de réalisation en ml réalisé/ha de SAU nettement supérieur à la commune de Quessoy. Mais cette dernière avait préalablement une densité bocagère largement plus élevée que Coëtmieux. Par contre, sur ces deux communes, les projets ont été mis en place chez des agriculteurs ayant un linéaire bocager situé plutôt dans la moyenne haute de la commune, ce qui montre l'engagement d'agriculteurs déjà impliqués dans le bocage.

Les communes de La Malhoure et Noyal, sont quant à elles, des communes de faible SAU, mais ayant peu replanté malgré des moyennes de surfaces d'îlots PAC relativement importantes. Leurs densités bocagères sont identiques, plus élevées que certaines communes du territoire, mais restent plus faibles que la moyenne bretonne de 2008 de 110 ml/ha de SAU, et la moyenne du département des Côtes d'Armor estimée en 2008 à 109

ml/ha de SAU. Ces résultats montrent qu'il reste une marge de manœuvre assez importante sur ces communes.

Cette marge de manœuvre est également constatée et encore plus forte sur Maroué, ayant, après travaux, une densité bocagère faible, malgré une moyenne des surfaces des îlots PAC importante et une SAU très élevée.

Le bilan des plantations montre des marges de manœuvre assez importantes sur le territoire. Mais une réticence liée aux entretiens futurs ressort lors des rendez-vous avec les exploitants. C'est pourquoi, pour limiter cette tâche sur les nouvelles haies, un conseil est apporté, lors des rencontres, sur le choix des essences et leur nombre, afin d'éviter les haies trop complexes à entretenir par la suite. D'une façon plus globale, une réflexion sera à mener sur les entretiens pour répondre aux attentes des exploitants et éviter un essoufflement des projets.

On constate également un bilan de plantation plus faible sur les communes dotées d'un parcellaire morcelé (par exemple taille moyenne des îlots d'environ 2.5 ha). Même si ce résultat semble logique, la majorité des projets ont été mis en place majoritairement chez des agriculteurs ayant des linéaires bocagers situés plutôt dans la fourchette haute de la commune, et non pas chez les agriculteurs ayant un faible ou très faible linéaire bocager. De plus, leur participation à un ancien programme de plantation, un linéaire présent sur l'exploitation, mais également leur sensibilisation aux intérêts du bocage (rôle pour la qualité de l'eau, gain économique, protection des cultures contre les maladies, rôle pour la biodiversité ou brise vent) favorisent la mise en place de nouvelles haies. Il est donc important de mener dans le futur des actions de sensibilisation sur les intérêts du bocage, peu développées dans cette première phase de Breizh Bocage (exemple : flash info bocage avec des témoignages d'agriculteurs), pour inciter davantage d'agriculteurs.

Les projets réalisés sur certaines communes, une, deux et même trois années après la mise en place du diagnostic-action initial et des premières réalisations de travaux, montrent également que certains agriculteurs peuvent se montrer réticents ou hésitants au lancement du programme mais que leurs projets émergent une fois que ceux des autres agriculteurs sont aboutis et qu'ils ont donné satisfaction.

Concernant l'animation des « diagnostic-action », différentes démarches ont été mises en place pour informer les exploitants du lancement du programme. Elles ont montrées que les réunions publiques attirent très peu d'agriculteurs, et qu'il est préférable de favoriser un contact téléphonique individuel associé à un courrier. Le bouche à oreille fonctionne également, surtout après une année de travaux.

III. STRATEGIE BOCAGERE TERRITORIALE 2016-2020

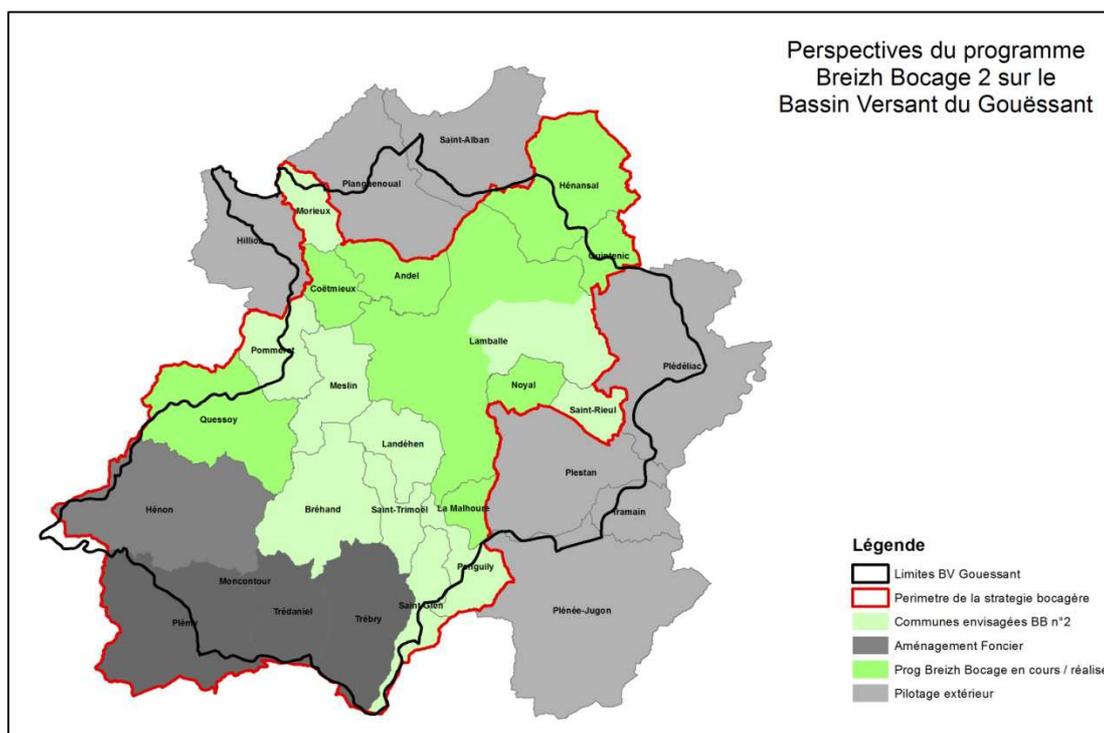
Afin de poursuivre les actions engagées depuis 2010 sur le territoire de Lamballe Communauté pour la reconstitution du bocage, et au vu du bilan 2010-2015, différents axes de travail sont privilégiés :

1. La poursuite des « diagnostic-action » et travaux Breizh Bocage

Plusieurs communes du territoire n'ont pas bénéficié du programme Breizh Bocage 1. Aussi, au cours de programme Breizh Bocage 2, il est souhaité de poursuivre l'animation ainsi que les travaux de plantation et de regarnissages sur ces communes. Il s'agit de Bréhand, La Poterie, Trégomar, Saint-Rieul, Landéhen, Meslin, Morieux et Pommeret.

Certaines communes du sud du territoire, inscrites dans le territoire d'action de Terres et Bocages lors du premier programme Breizh Bocage, n'ont pas fait l'objet d'un diagnostic-action et d'une opération groupée de travaux. Il s'agit de Saint-Trimoël, Saint-Glen, Penguily. Ces communes sont donc inscrites dans le périmètre prioritaire du programme d'actions de Lamballe Communauté pour la période 2016-2020, en accord avec l'association Terres et Bocage. Les communes de Trébry, Moncontour, Trédaniel et Plémy restent tout de même ouvertes pour la réalisation de travaux.

Hénon étant dans une démarche d'aménagement foncier, il n'est pas prévu d'intervenir sur cette commune. Néanmoins, il reste souhaitable qu'elle reste couverte par une stratégie bocagère.



D'après le bilan des plantations depuis 2010, la moyenne des surfaces des îlots PAC joue un rôle dans la réussite du programme.

Sur les communes envisagées pour le programme Breizh Bocage n°2, ce sont les communes de La Poterie, Landéhen, Bréhand, Saint-Trimoël et Penguily qui ont des moyennes de surface des îlots PAC les plus élevées :

Commune	SAU	Moy surf îlots PAC	Année d'animation (sous réserve)
Bréhand	1978	3.37	2016
Lamballe - La Poterie	637	4.42	2017
Lamballe - Trégomar	559	2.84	2017
Saint-Rieul	488	2.84	2017
Landéhen	914	3.40	2018
Lamballe - Meslin	1024	2.94	2018
Morieux	424	2.96	2019
Pommeret	970	2.55	2019
Saint-Trimoël	693	3.45	2020
Saint-Glen	840	2.58	2020
Penguily	765	3.46	2020

2. Continuité des actions bassin versant

Outre les inventaires et la création d'aménagements pour limiter les transferts par ruissellements et l'érosion des sols, différentes actions ont été définies et initiées dans le programme bassin versant et sont à poursuivre :

- L'animation concernant les entretiens des haies bocagères et les modalités de gestion permettant une valorisation des haies,

Deux haies (l'une sur Noyal et l'autre sur Maroué) plantés dans le cadre des projets de l'Union des Associations Foncières du Gouessant, ont été recepées lors d'ateliers de démonstrations. L'objectif était de calculer, en partenariat avec le Conseil Départemental 22, la quantité de bois buche pouvant être extraite ainsi que la quantité de bois à transformer en plaquettes.

- Des ateliers pour réaliser des tailles de formation,

Une seule démonstration a été organisée sur Saint-Glen, en collaboration avec l'association Terres & Bocages, afin de permettre aux agriculteurs de s'appropriier les techniques d'entretien des jeunes haies. De nouvelles démonstrations pourront être mises en place.

- Accompagner les agriculteurs dans la mise en place des Mesures Agri-Environnementales pour l'entretien des haies, en réalisant notamment le diagnostic bocager,
- Suivre les haies plantées au cours du programme Breizh Bocage 1, afin de garantir la pérennité du linéaire après les 3 années d'entretien prévues dans le cadre de breizh bocage.

3. Autres actions à construire et à mettre en place

Afin de compléter le programme d'actions initié dans Breizh Bocage 1 et les actions « bassin versant », d'autres axes de travail sont à développer au cours de la période 2016-2020 :

- L'intégration du bocage dans les documents d'urbanisme :

Pour répondre aux objectifs du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable du SAGE, un appui technique sera à apporter aux communes lors des procédures d'élaboration ou de révision des documents d'urbanisme, notamment lors des phases d'identification des éléments bocagers clés à protéger, de l'adoption du règlement mais aussi lors de la gestion des demandes d'arasements et de coupes. Une campagne de sensibilisation sera également à mener auprès de la population pour leur expliquer la démarche et les objectifs de cette protection.

- Accompagner techniquement les communes et les agriculteurs dans l'entretien du bocage

L'entretien du bocage est un frein à la plantation pour de nombreux agriculteurs, qui se retrouvent à gérer un linéaire conséquent. Il sera donc, d'une part, important de communiquer auprès d'eux sur l'importance de la mise en place d'un plan de gestion,

qui leur permettra d'évaluer leur ressource et d'organiser leurs chantiers d'entretien sur plusieurs années.

De même, des réunions ont déjà eu lieu avec les exploitants et élus des communes d'Andel et Noyal, et l'association foncière de Maroué, pour faire évoluer les pratiques d'entretien des haies en bordure de route. Deux chantiers d'entretien ont été réalisés avec l'aide du département pour estimer la quantité de bois buche extraite, et donc connaître la valeur économique de ces linéaires, grâce à un entretien manuel et au recépage des arbres entourant les arbres d'avenir sélectionnés.

- Valoriser les produits issus des plans de gestion du bocage :

Le PAGD du SAGE recommande aux collectivités de favoriser, dans leurs investissements (systèmes de chauffage collectifs) et dans leurs aménagements (espaces verts, paillages), les filières locales de valorisation des produits issus du bocage dans le cadre d'un plan de gestion durable du bocage. Un temps d'accompagnement technique sera donc à prévoir dans le poste d'animation de la technicienne bocage pour les sensibiliser sur ces problématiques. Une collaboration sera à envisager avec l'association Terres et Bocages, présente sur notre territoire, concernant la fourniture de paillage, ainsi que OPTI BOIS 22 adhérent de la SCIC de Dinan. Un temps de formation de la technicienne bocage pour l'élaboration des plans de gestion sera également à planifier.

- Participer à la réflexion de la mise en place d'une filière bois énergie

Une étude technique préalable a été menée à l'échelle du pays de Saint-Brieuc, au cours du programme Breizh Bocage 1, afin d'évaluer la ressource en bois du territoire pour l'approvisionnement en bois local des chaufferies en fonctionnement dans le secteur, en tenant compte des conditions de durabilité du paysage bocager. L'objectif étant d'évaluer l'opportunité de mettre en place une filière bois énergie sur le territoire du Pays de Saint-Brieuc. Cette étude implique la sollicitation des techniciens « bocage » lors des comités techniques.

- Concernant la nouvelle PAC

Cette nouvelle réglementation implique le maintien des éléments topographiques, c'est à dire les haies de moins de 10 mètres de large et les bosquets de plus de 10 ares. Le déplacement de haies reste possible dans la limite de 2 % par an, sous réserve de compensation et d'autorisation des services de l'état.

La technicienne bocage pourra accompagner l'exploitant qui le souhaite dans son projet en lui offrant son expertise technique. Cet accompagnement ne sera pas obligatoire mais si la rencontre se réalise, elle offrira l'opportunité à la technicienne de discuter de l'ensemble de son patrimoine bocager avec l'agriculteur.

Il est vu avec la DDTM que lorsqu'un dossier déposé aura été discuté préalablement entre le technicien et l'exploitant celui-ci ne sera pas mis en cause. De même qu'il ne sera pas demandé systématiquement un avis à la technicienne et que les situations conflictuelles ou non constructives seront traitées directement par les services de l'Etat.

- Participer à la réalisation de l'Atlas de Biodiversité Intercommunal

Afin de répondre aux problématiques du réchauffement climatique et de la préservation de la biodiversité sur son territoire, Lamballe Communauté a voté la mise en place d'un ABI (Atlas de Biodiversité Communal). Il permettra de déterminer la trame verte et bleue du territoire. A ce titre, la technicienne bocage participera à la localisation des réservoirs et continuités écologiques du territoire, et mettra en évidence les connections à restaurer.

- Intégrer l'entretien des bords de route et mener une réflexion sur la régénération naturelle sur le territoire communale

Une réflexion sur l'amélioration de la gestion des bords de route par les communes est en construction, notamment par la mise en place d'une charte communale. Celle-ci est menée par le bassin versant et regroupe un ensemble de thématique (espaces communaux, cours d'eau, assainissement, gestion des eaux pluviales et de l'eau potable...).

Les objectifs de cette charte sont de faire un bilan des pratiques communales et de proposer des axes d'amélioration, accompagné d'un certain nombre d'indicateurs de suivi.

L'entretien des bords de route s'inscrit dans le volet 2 de la charte soit la gestion des cours d'eau, des milieux aquatiques associées et du bocage. La régénération naturelle des talus de bord de route répond à une demande de gestion écologique et peu coûteuse de ces espaces mais reste encore très faiblement pratiquée sur le territoire.

- Poursuivre le partenariat avec l'association Terres et Bocages

L'association Terres et Bocages, présente sur notre territoire, a sollicité dès 2010 Lamballe Communauté, pour la mise en place d'un partenariat sur notre territoire. Ce collectif pourra permettre, au cours de la période 2016-2020, grâce aux financements CASDAR :

- o de venir en appui technique auprès des agriculteurs de notre territoire, en offrant un accompagnement individualisé aux exploitants désireux d'aller vers une gestion agro-écologique de leur haie. L'objectif étant de les accompagner vers une appropriation de leur haie et de maîtriser les techniques d'entretiens sylvicoles, de la taille de formation aux tailles d'exploitation.
- o de prendre le relai suite aux actions collectives menées par la collectivité sur le territoire, et d'accompagner les agriculteurs qui le souhaitent dans leurs projets de plantation, en les faisant participer, et en leur permettant de s'approprier leurs haies et afin que celles-ci soient pérennes.

- Mettre à jour la base de données SIG

Afin d'être en conformité avec la base de données établie au niveau régional, quelques jours seront à prévoir dans le poste d'animation de la technicienne bocage pour permettre de transformer la base de données existante dans le nouveau modèle.

- Mettre en place des actions de sensibilisation / communication

Des journées d'échanges sur la taille de formation par exemple, des flashes techniques sur les intérêts du bocage ou l'entretien du bocage avec des témoignages seront à mettre en place pour inciter davantage d'exploitants.

- Formation de la technicienne bocage

Différentes formations techniques pourront être intéressantes durant la période 2016-2020, qu'elles soient organisées par le CNFPT, la région, le Conseil Départemental 22 ou bien en lien avec Terres et Bocages.

4. Temps de travail dédié à la mission bocage

Pour la période 2016-2020, il est prévu 0.7 % d'un équivalent temps plein (ETP) dédié à la mission bocage. Ce temps de travail correspond à 141 jours/an et est distribué prévisionnellement de la manière suivante :

Actions	2016	%	2017-2020	%
Poursuite des actions d'animation	65	46.1 %	67	47.5%
Ingénierie sur les communes déjà animées	20	14.2 %	10	7.1%
MO + marchés + administratif	38	27 %	20	14.2%
Suivi des haies plantées depuis 2010			5	3.5%
Ateliers tailles/Démo/ Communication/partenariat T&B / plan de gestion haies	3	2.1 %	3	2.1%
Dossiers MAE	10	7.1 %	4	2.8%
Appui techniques communes / PLU	5	3.5 %	20	14.2%
Avis / PAC			3	2.1%
Participation ABI			5	3.5%
Formations technicienne			2	1.4%
Autres (CT pays, pole métier bocage etc...)			2	1.4%

5. Projection financière de l'action bocage

Concernant la partie animation soit le poste de la technicienne bocage, le coût annuel est estimé à 24 000 €/an (0.70 % d'1 ETP).

Les coûts des travaux de plantation et d'entretien sont estimés à 60 000€ HT/an, soit un objectif de plantation ou de regarnissage de 12 km par an.